

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de SANDARVILLE	COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018 Session ordinaire
--	--

L'an deux mil dix-huit, le mardi dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 4 avril 2018	Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 10
Nombre de conseillers présents : 8	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Statut	Commentaires
1 - M Paul BINEY	Présent	
2 - Mme Lydia ANFRAY	Absente excusée avec pouvoir	Pouvoir à Pascal CHESNEAU
3 - M Pascal CHESNEAU	Présent	
4 - M Patrick RIVIERRE	Présent	
5 - M. Thierry LAFFÉACH	Présent	
6 - M Jean-Pierre CHEVRIER	Présent	
7 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Présent	
8 - Mme Sarah FANMUY	Présente	
9 - Mme Catherine LEGRAND	Absente excusée avec pouvoir	Pouvoir à Paul BINEY
10 - Mme Angélique MOREAU	Présente	Secrétaire de séance
11 - Mme Sophie LE BLÉVEC	Absente excusée	

Il est précisé que Mme Sophie LE BLÉVEC avait donné pouvoir à Mme Lydia ANFRAY de la représenter, celle-ci étant elle-même absente, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal en date du 13 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité puis le registre est signé.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Angélique Moreau est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Ordre du jour :

1. Affectation du résultat 2017
2. Vote des taux communaux des taxes d'habitation, taxes foncières sur propriétés bâties et non-bâties
3. Vote du budget communal 2018
4. Présentation d'une motion contre la suppression de la ligne SNCF « Chartres-Courtalain » suite au rapport Spinetta

I-Délibérations

Délibération N° 24 / 2018

Affectation du résultat 2017 – Budget principal et budget annexe (Eau)

Suite à l'intégration de la commune de Sandarville à la Communauté d'Agglomération Chartres

Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Eau (production et distribution) a été transférée à Chartres Métropole.

En conséquence, la commune ne gère plus le budget annexe de l'eau et les résultats 2017 de celui-ci sont transférés sur le budget principal en attendant le transfert financier définitif à Chartres Métropole.

Montants des deux comptes administratifs réunis :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		427 741,00 €	89 445,21 €			338 295,79 €
Résultats de l'exercice		77 753,76 €		63 695,44 €		141 449,20 €
Résultat de clôture		505 494,76 €	25 749,77 €			479 744,99 €

Le compte administratif 2017 de la commune fait ressortir un solde d'exécution cumulé d'investissement de - 30 796,13 € auxquels s'ajoute les « Restes A Réaliser » pour un montant de + 9 293,00 € .

Le **besoin de financement** pour le budget principal est donc de **21 503,13 €** .

Le compte administratif 2017 du budget annexe du Service de l'Eau fait ressortir un solde d'exécution cumulé d'investissement de + 5 046,36 € . (Excédent de financement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2017, soit **21 503,13 €** au financement des dépenses d'investissement (Recette à l'article 1068) du budget 2018.

Le reste sera repris en section de fonctionnement soit + **483 991,63 €** (Recette à l'article 002) [505 494,76 € - 21 503,13 €]

Le report en section d'investissement est de - **25 749,77 €** (Dépense à l'article 001)

Délibération N° 25 / 2018

Vote des taux communaux des taxes d'habitation, taxes foncières sur propriétés bâties et non-bâties

Les bases prévisionnelles des 3 taxes directes locales pour 2018 (Taxe d'Habitation, Taxes Foncières sur les propriétés bâties et non bâties), valorisées aux taux de 2017, font apparaître un produit fiscal à taux constant de 132 290,00 €.

A ce produit fiscal, il convient d'ajouter les diverses allocations compensatrices à hauteur de 4 294,00 €, soit une ressource fiscale globale à taux constant de 136 584,00€.

Dans le cadre du budget 2018, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des trois taxes directes locales au niveau de 2017.

Produit attendu des 3 taxes directes locales :

Taxes directes locales	Bases prévisionnelles	Taux 2017 votés	Produit attendu
Taxe d'habitation	454 700 €	11,36%	51 654 €
Taxe foncière (bâti)	265 400 €	21,53%	57 141 €
Taxe foncière (non bâti)	80 600 €	29,15%	23 495 €
TOTAL en euros :			132 290 €

Délibération N° 26 / 2018**Vote du budget communal 2018**

Après étude par article, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2018 de la Commune, établi par Monsieur le Maire, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
702 665,63 €	702 655,63 €	117 123,63 €	117 123,63 €

II-Motion**Motion contre la suppression de la ligne ferroviaire « Chartres-Courtalain »**

Après avoir pris connaissance du rapport de M. Spinetta sur le devenir du transport ferroviaire, le Conseil Municipal de la commune de Sandarville s'oppose fermement à toute fermeture de la ligne « Chartres-Courtalain » qui est à la fois utilisée par les habitants de nos communes rurales pour se rendre à leur travail mais aussi par les étudiants et les collégiens. Par ailleurs de gros silos jalonnent cette ligne qui est également empruntée pour le transport des céréales et autres marchandises.

En cas de fermeture il faudrait remettre des cars et des camions sur une route (la RD921) qui est déjà saturée le matin et le soir, qui est de plus très accidentogène.

Le Conseil Municipal de Sandarville, à l'unanimité de ses membres, s'oppose à tout projet de fermeture de cette ligne.

III – Questions diverses et informations

- L'enfouissement du réseau haute tension sera réalisé, cette année, par Synelva sur une partie de la rue de la Sente aux Prêtres (coté Auberge), rue du Rotoir, rue de l'église (entre l'église et la rue de la Tourelle) et rue de la Tourelle.
- Les plantations, décidées lors d'un précédent conseil, sont en cour de réalisation par l'entreprise Duret Espaces Verts (Terrain multi-sports, cimetière, salle polyvalente)
- La vitre d'une fenêtre de toit était cassée sur l'Église, elle a été réparée bénévolement par M. Rivierre et M. Biney, un devis avait été demandé et les frais se montaient à 2 395,76 € TTC avec le déplacement d'une nacelle.
- Des devis concernant une clôture de 6 mètres derrière l'église ont été demandé, deux solutions sont proposées, soit un mur plein en plaques ciment soit une clôture en panneau de treillis soudé, respectivement pour 597,60€ et 424,80€, l'option en treillis soudé est retenu.
- Un conteneur à verre a été posé à la mare de la Vicomté, au bout de la rue de la Libération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Paul BINEY, Maire